

Notes afférentes aux informations financières supplémentaires au sujet de la transition aux IFRS

1) Participation dans une coentreprise

Aux termes des PCGR canadiens, la Société consolidait les comptes de CanAm, sa coentreprise de filature. Selon les IFRS, CanAm est considérée comme une entité sous contrôle conjoint sur laquelle la Société exerce un contrôle conjoint. Par conséquent, la Société n'inclut plus CanAm dans le périmètre de consolidation et comptabilise cette participation selon la méthode de la mise en équivalence au 4 octobre 2010, soit la date du bilan d'ouverture en IFRS.

Incidence sur les états consolidés de la situation financière au 2 octobre 2011, au 2 janvier 2011 et au 4 octobre 2010 : Aux termes des IFRS, la participation nette de la Société dans CanAm est présentée comme un actif à long terme sur une seule ligne dans l'état consolidé de la situation financière, pour un montant correspondant à la participation initiale de la Société et à sa quote-part cumulée des résultats non distribués.

	2 octobre 2011	2 janvier 2011	4 octobre 2010
Augmentation de la participation dans la coentreprise	13 038 \$	12 625 \$	12 533 \$
Diminution des actifs (excluant la participation dans la coentreprise)	(26 546)	(21 659)	(22 644)
Diminution du total des passifs et des capitaux propres	(13 508)	(9 034)	(10 111)

Incidence sur les comptes consolidés de résultat et les états consolidés du résultat global pour l'exercice clos le 2 octobre 2011 (y compris les périodes intermédiaires) : Ce changement n'a pas une incidence importante sur le bénéfice net ni sur le résultat global consolidés. Des ajustements non significatifs à certaines composantes du bénéfice net ont été effectués, car la quote-part de la Société du bénéfice net de CanAm est présentée dans un poste distinct du compte de résultat, sous le total partiel du bénéfice brut, au lieu que les résultats de CanAm soient présentés sur chacune des lignes du compte de résultat et de l'état du résultat global.

2) Contrat de location d'un avion d'affaires

Un ancien contrat de location d'un avion d'affaires, qui a été comptabilisé à titre de contrat de location-exploitation aux termes des PCGR canadiens, répondait à la définition d'un contrat de location-financement en vertu des IFRS à la date de transition principalement parce que la Société avait signalé au bailleur, au cours de l'exercice 2010, son intention d'exercer une option d'achat anticipé. Par conséquent, ce contrat de location a été comptabilisé à l'état de la situation financière comme un contrat de location-financement.

Incidence sur les états consolidés de la situation financière au 2 octobre 2011, au 2 janvier 2011 et au 4 octobre 2010 : L'incidence du reclassement du contrat de location d'un avion d'affaires, auparavant classé comme un contrat de location-exploitation, a entraîné une augmentation des immobilisations corporelles, une augmentation des passifs courants, ainsi qu'une diminution des charges payées d'avance et acomptes au 4 octobre 2010 et au 2 janvier 2011. Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2011, la Société a mené à terme l'acquisition d'un avion d'affaires qu'elle a immédiatement vendu à un tiers non lié. Comme il n'y a aucune incidence sur le bénéfice net entre la comptabilisation de la cession de l'avion d'affaires selon les PCGR canadiens et selon les IFRS, aucun ajustement n'a été requis au 2 octobre 2011 pour la différence qui existait au 4 octobre 2010.

	2 octobre 2011	2 janvier 2011	4 octobre 2010
Diminution des charges payées d'avance et acomptes	- \$	(491) \$	(491) \$
Augmentation des immobilisations corporelles	-	16 762	16 998
Augmentation de la partie courante de la dette à long terme	-	16 648	16 879
Diminution des capitaux propres	-	(377)	(372)

2) Contrat de location d'un avion d'affaires (suite)

Incidence sur les comptes consolidés de résultat et les états consolidés du résultat global pour l'exercice clos le 2 octobre 2011 (y compris les périodes intermédiaires) : L'incidence de la différence liée au classement des contrats de location se traduit par une diminution des charges de vente et charges générales et administratives en raison de la reprise de la charge de location, en partie contrebalancée par l'amortissement engagé sur l'actif qui a été reclassé à titre de contrat de location-financement. À l'inverse, les charges financières ont augmenté vu l'accroissement des intérêts sur la dette liée au contrat de location-financement.

	T1 2011	T2 2011	T3 2011	T4 2011	Exercice 2011
Diminution des charges de vente et charges générales et administratives	(221)\$	(599)\$	- \$	- \$	(820)\$
Augmentation des charges financières	226	222	-	-	448
Augmentation (diminution) du résultat global	(5)	377	-	-	372

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2011, la Société a conclu un nouveau contrat de location pour un avion d'affaires qui a été comptabilisé comme un contrat de location-exploitation conformément aux PCGR canadiens et qui est également comptabilisé comme un contrat de location-exploitation aux termes des IFRS (nommé contrat de location simple selon les IFRS). Par conséquent, le compte de résultat et l'état du résultat global n'ont nécessité aucun ajustement pour les troisième et quatrième trimestres de l'exercice 2011.

3) Actifs détenus en vue de la vente

Aux termes des PCGR canadiens, les actifs détenus en vue de la vente étaient classés comme des actifs à long terme. Selon les IFRS, les actifs détenus en vue de la vente sont classés comme des actifs courants.

Incidence sur les états consolidés de la situation financière au 2 octobre 2011, au 2 janvier 2011 et au 4 octobre 2010 : Cette différence a entraîné des ajustements de 13,1 millions de dollars au 2 octobre 2011, de 11,6 millions de dollars au 2 janvier 2011 et de 3,2 millions de dollars au 4 octobre 2010 pour reclasser les actifs détenus en vue de la vente des actifs non courants aux actifs courants.

Incidence sur les comptes consolidés de résultat et les états consolidés du résultat global pour l'exercice clos le 2 octobre 2011 (y compris les périodes intermédiaires) : Il n'y a aucune incidence sur le bénéfice net ni sur le résultat global.

4) Classement de l'impôt sur le résultat différé

Selon les PCGR canadiens, l'impôt différé est classé comme élément à court et à long terme en fonction des actifs ou des passifs sous-jacents auxquels il se rapporte ou, si aucun actif ou passif sous-jacent n'est comptabilisé, selon la résorption prévue de la différence temporelle. En vertu des IFRS, l'impôt différé est classé comme élément non courant. Toujours selon les IFRS, les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité imposable a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, sur la même entité imposable.

Incidence sur les états consolidés de la situation financière au 2 octobre 2011, au 2 janvier 2011 et au 4 octobre 2010 : Cette différence a entraîné des ajustements de 11,7 millions de dollars au 2 octobre 2011, de néant au 2 janvier 2011 et de 6,3 millions au 4 octobre 2010 pour reclasser les actifs d'impôt différé des éléments courants aux éléments non courants. Le reclassement des actifs d'impôt différé a été compensé avec les passifs d'impôt non courants.

Incidence sur les comptes consolidés de résultat et les états consolidés du résultat global pour l'exercice clos le 2 octobre 2011 (y compris les périodes intermédiaires) : Il n'y a aucune incidence sur le bénéfice net ni sur le résultat global.

5) Coûts relatifs au démantèlement et à la remise en état de sites

La comptabilisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, appelées passifs relatifs aux coûts liés au démantèlement ou à la remise en état de sites selon les IFRS, n'était pas exigée en vertu des PCGR canadiens quand le moment et/ou la méthode de règlement étaient conditionnels à la réalisation d'un événement futur, que l'entité disposait de plusieurs options de règlement de l'obligation et que la date de règlement de l'obligation était indéterminée. Selon les IFRS, quand le moment et la méthode de règlement futur d'une obligation existante sont incertains, une entité doit déterminer une série d'issues possibles et de méthodes de règlement et établir une estimation de l'obligation future. Aux termes des PCGR canadiens, la Société n'avait comptabilisé aucun passif ni aucun actif correspondant lié aux coûts futurs estimatifs relatifs au démantèlement ou à la remise en état de sites pour certains actifs situés dans ses usines de fabrication de textile et de confection de chaussettes, car les critères de comptabilisation n'avaient pas été satisfaits. Toutefois, il a été déterminé qu'il existe une obligation en vertu des IFRS. La Société a choisi de se prévaloir d'une exemption facultative qui lui permettra d'utiliser une méthode simplifiée pour calculer l'ajustement du coût amorti des immobilisations corporelles selon les IFRS à la date de transition en ce qui concerne le passif relatif au démantèlement ou à la remise en état de sites, au lieu de recalculer la valeur de l'actif depuis la date d'établissement, comme l'exigeraient autrement les IFRS.

Incidence sur les états consolidés de la situation financière au 2 octobre 2011, au 2 janvier 2011 et au 4 octobre 2010 : L'estimation de la valeur actualisée des coûts futurs de démantèlement ou de remise en état de sites pour certains actifs situés dans les installations à l'étranger de la Société a donné lieu à la comptabilisation au 4 octobre 2010 d'un passif relatif à la remise en état de sites classé comme un passif à long terme, d'une augmentation des immobilisations corporelles et d'une réduction des capitaux propres afin de refléter le cumul des amortissements des immobilisations corporelles depuis la date d'établissement.

	2 octobre 2011	2 janvier 2011	4 octobre 2010
Augmentation des immobilisations corporelles	4 528 \$	4 738 \$	4 808 \$
Augmentation des provisions	8 226	7 951	7 951
Diminution des capitaux propres	(3 698)	(3 213)	(3 143)

Incidence sur les comptes consolidés de résultat et les états consolidés du résultat global pour l'exercice clos le 2 octobre 2011 (y compris les périodes intermédiaires) : L'augmentation des immobilisations corporelles a entraîné une augmentation de la charge d'amortissement, qui est présentée dans le coût des ventes, ainsi qu'une augmentation des charges financières pour refléter l'accroissement des intérêts liés au passif relatif au démantèlement et à la remise en état de sites.

	T1 2011	T2 2011	T3 2011	T4 2011	Exercice 2011
Augmentation du coût des ventes	70 \$	70 \$	70 \$	70 \$	280 \$
Augmentation des charges financières	-	-	-	275	275
Diminution du résultat global	(70)	(70)	(70)	(345)	(555)

6) Composantes des immobilisations corporelles

Selon les PCGR canadiens, le coût d'une immobilisation corporelle constituée d'importantes composantes distinctes devait être ventilé entre celles-ci seulement lorsqu'il était raisonnablement possible de le faire et que la durée de vie de chacune des composantes pouvait faire l'objet d'une estimation. Selon les IFRS, chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément doit être amortie séparément, chacune ayant sa propre durée d'utilité, et la charge d'amortissement peut donc être différente de celle aux termes des PCGR canadiens.

Incidence sur les états consolidés de la situation financière au 2 octobre 2011, au 2 janvier 2011 et au 4 octobre 2010 : L'incidence de la détermination de composantes importantes pour certains immeubles a entraîné une diminution des immobilisations corporelles, principalement attribuable aux durées d'utilité moindres assignées à certaines composantes.

	2 octobre 2011	2 janvier 2011	4 octobre 2010
Diminution des immobilisations corporelles	(3 447) \$	(2 592) \$	(2 354) \$
Diminution des passifs d'impôt différé	(373)	(329)	(315)
Diminution des capitaux propres	(3 074)	(2 263)	(2 039)

Incidence sur les comptes consolidés de résultat et les états consolidés du résultat global pour l'exercice clos le 2 octobre 2011 (y compris les périodes intermédiaires) : L'incidence des durées d'utilité moindres des composantes de certains immeubles a entraîné une augmentation de la charge d'amortissement donnant lieu à une augmentation du coût des ventes ainsi que des charges de vente et charges générales et administratives.

	T1 2011	T2 2011	T3 2011	T4 2011	Exercice 2011
Augmentation du coût des ventes	194 \$	198 \$	230 \$	238 \$	860 \$
Augmentation des charges de vente et charges générales et administratives	44	61	64	64	233
Impôt sur le résultat	(14)	(14)	(15)	(15)	(58)
Diminution du résultat global	(224)	(245)	(279)	(287)	(1 035)

7) Impôt sur le résultat – Actifs d'impôt sur le résultat différé découlant d'un regroupement d'entreprises constatés après la période d'évaluation

Aux termes des PCGR canadiens, les actifs d'impôt sur le résultat différé supplémentaires d'une entreprise acquise qui n'étaient pas initialement constatés au cours de la période d'évaluation, mais qui étaient plutôt constatés après la période d'évaluation, étaient comptabilisés d'abord à titre de réduction de l'écart d'acquisition, puis en tant que réduction des immobilisations incorporelles, avant qu'aucun ajustement ne soit comptabilisé en bénéfice net. Aux termes des IFRS, les actifs d'impôt différé supplémentaires de l'entreprise acquise constatés après la période d'évaluation n'entraînent pas de réduction des immobilisations incorporelles et sont plutôt comptabilisés en bénéfice net. Selon les PCGR canadiens, la Société avait enregistré, à titre de réduction des immobilisations incorporelles, la comptabilisation d'un actif d'impôt différé après la période d'évaluation, en lien avec un regroupement d'entreprises survenu avant la date de transition aux IFRS.

7) Impôt sur le résultat – Actifs d’impôt sur le résultat différé découlant d’un regroupement d’entreprises constatés après la période d’évaluation (suite)

Incidence sur les états consolidés de la situation financière au 2 octobre 2011, au 2 janvier 2011 et au 4 octobre 2010 : Cette différence a donné lieu à une augmentation des immobilisations incorporelles, afin d’annuler la réduction des immobilisations incorporelles, tel que décrite ci-dessus.

	2 octobre 2011	2 janvier 2011	4 octobre 2010
Augmentation des immobilisations incorporelles	5 186 \$	5 414 \$	5 490 \$
Augmentation des passifs d’impôt différé	1 868	1 949	1 976
Augmentation des capitaux propres	3 318	3 465	3 514

Incidence sur les comptes consolidés de résultat et les états consolidés du résultat global pour l’exercice clos le 2 octobre 2011 (y compris les périodes intermédiaires) : L’augmentation des immobilisations incorporelles a donné lieu à une augmentation de la charge d’amortissement, qui est présentée dans les charges de vente et charges générales et administratives.

	T1 2011	T2 2011	T3 2011	T4 2011	Exercice 2011
Augmentation des charges de vente et charges générales et administratives	76 \$	76 \$	76 \$	76 \$	304 \$
Impôt sur le résultat	(27)	(27)	(27)	(27)	(108)
Diminution du résultat global	(49)	(49)	(49)	(49)	(196)

8) Impôt sur le résultat – Transferts d’actifs entre les entités d’un groupe consolidé

Selon les PCGR canadiens, les actifs et les passifs d’impôt différés n’étaient pas comptabilisés lorsque le transfert d’actifs entre des entités au sein d’un groupe consolidé donnait lieu à des différences temporelles, bien que la charge ou l’économie d’impôt éventuelle de l’entité cédante soit comptabilisée à l’état de la situation financière comme un élément d’actif ou de passif non lié à l’impôt. Selon les IFRS, la charge ou l’économie d’impôt de l’entité cédante n’est pas différée, mais un actif ou un passif d’impôt différé est comptabilisé au titre de la différence temporelle découlant de la cession interne (essentiellement le changement de base d’imposition), et évalué au taux d’imposition de l’entité acheteuse.

Incidence sur les états consolidés de la situation financière au 2 octobre 2011, au 2 janvier 2011 et au 4 octobre 2010 : Cette différence a donné lieu à la reprise d’un actif non lié à l’impôt qui était compris dans les autres actifs, et à la comptabilisation d’actifs d’impôt sur le résultat différé qui ont été contrebalancés par les passifs d’impôt sur le résultat différé. L’ajustement visant à diminuer les passifs d’impôt sur le résultat différé reflète l’incidence fiscale des différences temporelles pour certains stocks qui ont été transférés entre les entités du groupe consolidé au taux d’imposition de l’entité acheteuse.

	2 octobre 2011	2 janvier 2011	4 octobre 2010
Diminution des autres actifs	(1 029) \$	(1 029) \$	(1 029) \$
Diminution des passifs d’impôt différé	(2 097)	(1 633)	(1 366)
Augmentation des capitaux propres	1 068	604	337

8) Impôt sur le résultat – Transferts d'actifs entre les entités d'un groupe consolidé (suite)

Incidence sur les comptes consolidés de résultat et les états consolidés du résultat global pour l'exercice clos le 2 octobre 2011 (y compris les périodes intermédiaires) : Cette différence a entraîné une diminution de l'impôt sur le résultat et une augmentation correspondante du bénéfice net et du résultat global.

	T1 2011	T2 2011	T3 2011	T4 2011	Exercice 2011
Impôt sur le résultat	(267)\$	(173)\$	(146)\$	(145)\$	(731)\$
Augmentation du résultat global	267	173	146	145	731

9) Regroupements d'entreprises – Contrepartie éventuelle

Aux termes des PCGR canadiens, les contreparties conditionnelles étaient comptabilisées à la date d'acquisition de l'entreprise si l'on pouvait en déterminer le montant avec suffisamment de précision et si l'on pouvait prévoir avec suffisamment de certitude que la condition serait remplie. Autrement, la contrepartie éventuelle était comptabilisée lorsqu'elle avait été résolue comme un coût supplémentaire de l'acquisition (ce qui se traduisait habituellement par l'ajout de ce coût à l'écart d'acquisition). En vertu des IFRS, les contreparties éventuelles doivent être constatées à la juste valeur à la date d'acquisition, généralement à titre de passif, et l'incidence de changements dans la réévaluation ultérieure de la contrepartie éventuelle est généralement comptabilisée en bénéfice net.

Incidence sur les états consolidés de la situation financière au 2 octobre 2011, au 2 janvier 2011 et au 4 octobre 2010 : Au 4 octobre 2010, un ajustement a été comptabilisé pour prendre en compte un passif de 5,8 millions de dollars à la date de transition, ainsi que d'une diminution correspondante des résultats non distribués, relativement à une contrepartie conditionnelle faisant partie d'un regroupement d'entreprises ayant eu lieu avant la date de transition aux IFRS et qui a été comptabilisée en vertu des PCGR canadiens après la date de transition. Cet ajustement a été imputé aux résultats non distribués aux termes des IFRS, et non à l'écart d'acquisition (nommé goodwill aux termes des IFRS), étant donné que les IFRS ne permettent pas que des ajustements soient apportés au goodwill à la date de transition dans ce cas-ci. Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2011, la contrepartie conditionnelle a été résolue pour un montant de 5,8 millions de dollars qui a été comptabilisé en tant qu'augmentation de l'écart d'acquisition aux termes des PCGR canadiens. Par conséquent, aucun ajustement selon les IFRS n'a été requis au 2 octobre 2011 pour constater un passif en regard de la contrepartie éventuelle, toutefois, un ajustement a dû être effectué pour diminuer de 5,8 millions de dollars le goodwill puisque les IFRS ne permettent pas que des ajustements au goodwill soient effectués dans ce cas précis.

	2 octobre 2011	2 janvier 2011	4 octobre 2010
Diminution du goodwill	(5 815) \$	- \$	- \$
Augmentation des créiteurs et charges à payer	-	5 815	5 815
Diminution des capitaux propres	(5 815)	(5 815)	(5 815)

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2011, la Société a acquis la totalité du capital social de Gold Toe Moretz Holdings Corp. (« Gold Toe Moretz ») pour un prix d'achat total de 347,7 millions de dollars, après déduction de la trésorerie acquise et compte tenu de la contrepartie éventuelle d'environ 5,3 millions de dollars. La contrepartie conditionnelle n'était pas constatée selon les PCGR canadiens, mais doit l'être en vertu des IFRS, ce qui donne lieu à un ajustement visant à accroître les créiteurs et les charges à payer afin de comptabiliser la juste valeur estimée de la contrepartie éventuelle à la date de l'acquisition et une augmentation correspondante du goodwill d'environ 3,3 millions de dollars, après déduction de l'impôt différé. La contrepartie éventuelle a par la suite été réévaluée le 2 octobre 2011, tel qu'il est décrit ci-dessous, ce qui a entraîné une diminution de la contrepartie éventuelle à payer, laquelle est passée de 5,3 millions de dollars à 3,9 millions de dollars.

9) Regroupements d'entreprises – Contrepartie éventuelle (suite)

	2 octobre 2011	2 janvier 2011	4 octobre 2010
Augmentation du goodwill	3 345 \$	- \$	- \$
Augmentation des créditeurs et charges à payer	3 850	-	-
Diminution des passifs d'impôt différé	(1 425)	-	-
Augmentation des capitaux propres	920	-	-

Incidence sur les comptes consolidés de résultat et les états consolidés du résultat global pour l'exercice clos le 2 octobre 2011 (y compris les périodes intermédiaires) : La réévaluation de la contrepartie éventuelle susmentionnée relative à l'acquisition de Gold Toe Moretz s'est traduite par un crédit au bénéfice net au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2011 et a été incluse dans les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions.

	T1 2011	T2 2011	T3 2011	T4 2011	Exercice 2011
Diminution des coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	-\$	-\$	-\$	(1 460) \$	(1 460) \$
Impôt sur le résultat	-	-	-	540	540
Augmentation du résultat global	-	-	-	920	920

10) Classement des indemnités de départ prévues par la loi et des autres avantages postérieurs à l'emploi

Incidence sur les états consolidés de la situation financière au 2 octobre 2011, au 2 janvier 2011 et au 4 octobre 2010 : Un ajustement a été comptabilisé aux fins du reclassement, dans les obligations au titre d'avantages du personnel non courants, des indemnités de départ prévues par la loi et des autres avantages postérieurs à l'emploi de 13,8 millions de dollars au 2 octobre 2011, de 11,8 millions de dollars au 2 janvier 2011, et de 12,2 millions de dollars au 4 octobre 2010, lesquels étaient auparavant présentés dans les créditeurs et charges à payer.

Incidence sur les comptes consolidés de résultat et les états consolidés du résultat global pour l'exercice clos le 2 octobre 2011 (y compris les périodes intermédiaires) : Il n'y a aucune incidence sur le bénéfice net ni sur le résultat global.

11) Écarts de conversion cumulés

Incidence sur les états consolidés de la situation financière au 2 octobre 2011, au 2 janvier 2011 et au 4 octobre 2010 : La Société a choisi de se prévaloir de l'exemption qui permet l'élimination du solde de tout écart cumulatif de conversion par un ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués à la date de transition. En conséquence, la Société a éliminé le solde de 26,2 millions de dollars de ses écarts cumulatifs de conversion qui était inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global par la voie d'un ajustement des résultats non distribués au 2 octobre 2011, au 2 janvier 2011 et au 4 octobre 2010.

Incidence sur les comptes consolidés de résultat et les états consolidés du résultat global pour l'exercice clos le 2 octobre 2011 (y compris les périodes intermédiaires) : Il n'y a aucune incidence sur le bénéfice net ni sur le résultat global.

12) Regroupements d'entreprises – Coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions

Aux termes des IFRS, les coûts de transaction et les coûts de restructuration doivent généralement être comptabilisés en résultat au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Selon les PCGR canadiens, les coûts de transaction et certains coûts de restructuration et d'intégration postérieurs à l'acquisition prévus engagés relativement à l'acquisition de Gold Toe Moretz au cours de l'exercice 2011 étaient compris dans les coûts d'acquisition (ce qui se traduisait par l'ajout de ces coûts à l'écart d'acquisition, après impôt sur le résultat).

12) Regroupements d'entreprises – Coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions (suite)

Incidence sur l'état consolidé de la situation financière au 4 octobre 2010 : Il n'y a aucune incidence sur l'état consolidé de la situation financière au 4 octobre 2010.

Incidence sur les états consolidés de la situation financière au 2 octobre 2011 et au 2 janvier 2011 et sur les comptes consolidés de résultat et les états consolidés du résultat global pour l'exercice clos le 2 octobre 2011 (y compris les périodes intermédiaires) : Au troisième trimestre de l'exercice 2011, un ajustement de 7,7 millions de dollars a été comptabilisé à titre de charge aux coûts de restructuration et aux autres coûts connexes à des acquisitions ainsi qu'une diminution de 5,8 millions de dollars du goodwill et une baisse de l'impôt sur le résultat de 1,8 million de dollars, eu égard aux autres coûts connexes à des acquisitions engagés relativement à l'acquisition de Gold Toe Moretz au troisième trimestre de l'exercice 2011.

	2 octobre 2011	2 janvier 2011	4 octobre 2010
Diminution du goodwill	(5 839) \$	- \$	- \$
Diminution des capitaux propres	(5 839)	-	-

	T1 2011	T2 2011	T3 2011	T4 2011	Exercice 2011
Augmentation des coûts de restructuration et des autres coûts connexes à des acquisitions	-\$	-\$	7 666 \$	-\$	7 666 \$
Impôt sur le résultat	-	-	(1 827)	-	(1 827)
Diminution du résultat global	-	-	(5 839)	-	(5 839)

13) Regroupements d'entreprises – Avantages du personnel

Tant aux termes des PCGR canadiens que des IFRS, la situation de capitalisation d'un régime de retraite à prestations définies d'une entreprise acquise est comptabilisée en totalité à la date d'acquisition. Selon les PCGR canadiens, l'incidence de toute modification, cessation ou réduction prévue est incluse dans l'évaluation de la situation de capitalisation du régime à la date d'acquisition. Cependant, selon les IFRS, les effets de toute modification, cessation ou compression planifiée, mais non exécutée du régime de retraite à prestations définies et d'autres régimes postérieurs à l'emploi acquis sont exclus de l'évaluation de la situation de capitalisation de ces régimes à la date d'acquisition. De telles actions sont comptabilisées dans les états financiers postérieurs au regroupement d'entreprises à titre de charge ou de crédit au résultat, au fur et à mesure que les événements se produisent.

Incidence sur les états consolidés de la situation financière au 2 janvier 2011 et au 4 octobre 2010 : Il n'y a aucune incidence sur l'état consolidé de la situation financière au 2 janvier 2011 ni au 4 octobre 2010.

Incidence sur l'état consolidé de la situation financière au 2 octobre 2011 et sur les comptes consolidés de résultat et les états consolidés du résultat global pour l'exercice clos le 2 octobre 2011 (y compris les périodes intermédiaires) : En raison de la cessation prévue du régime de retraite à prestations définies de Gold Toe Moretz, l'évaluation initiale du passif au titre des prestations constituées à la date d'acquisition était supérieure selon les PCGR canadiens, donnant ainsi lieu à un ajustement selon les IFRS visant à réduire de 4,7 millions de dollars les crédettes et les charges à payer et à une baisse du goodwill de 3 millions de dollars, après déduction de l'impôt sur le résultat différé à la date d'acquisition au troisième trimestre de l'exercice 2011. L'incidence subséquente sur le bénéfice net eu égard aux différences d'évaluation du passif au titre des prestations constituées (passif lié aux avantages du personnel aux termes des IFRS) au 2 octobre 2011 entre les PCGR canadiens et les IFRS a résulté en une charge supplémentaire au titre de la retraite de 3,5 millions de dollars aux termes des IFRS, laquelle était comprise dans les coûts de restructuration et les autres coûts connexes à des acquisitions depuis que la charge était exigible eu égard au règlement partiel du régime de retraite à prestations définies acquis dans le cadre de l'acquisition de Gold Toe Moretz, entraînant un ajustement net des obligations au titre des avantages du personnel de 1,2 million de dollars au 2 octobre 2011.

13) Regroupements d'entreprises – Avantages du personnel (suite)

	2 octobre 2011	2 janvier 2011	4 octobre 2010
Diminution du goodwill	(2 977) \$	- \$	- \$
Diminution des obligations au titre des avantages du personnel	(1 220)	-	-
Augmentation des passifs d'impôt différé	452	-	-
Diminution des capitaux propres	(2 209)	-	-

	T1 2011	T2 2011	T3 2011	T4 2011	Exercice 2011
Augmentation des coûts de restructuration et des autres coûts connexes à des acquisitions	-\$	-\$	-\$	3 506 \$	3 506 \$
Impôt sur le résultat	-	-	-	(1 297)	(1 297)
Diminution du résultat global	-	-	-	(2 209)	(2 209)

14) Avantages du personnel – Écarts actuariels liés aux régimes à prestations définies

Aux termes des IFRS, les entreprises sont autorisées à choisir leur méthode comptable à savoir i) comptabiliser la situation de capitalisation dans sa totalité pour les régimes à prestations définies et inscrire immédiatement dans le résultat le montant total des écarts actuariels, ii) comptabiliser un montant partiel de la situation de capitalisation et inscrire dans le résultat les écarts actuariels selon la « méthode du corridor » pour la partie des écarts actuariels excédant un certain seuil minimal serait comptabilisée, ou iii) comptabiliser dans les autres éléments du résultat global le montant total des écarts actuariels sans qu'aucun amortissement périodique systématique ne soit inscrit dans le résultat. À ce titre, la méthode comptable adoptée par la Société aux termes des PCGR canadiens pour le régime à prestations définies de Gold Toe Moretz consistait à utiliser la « méthode du corridor » et à ne comptabiliser que la partie des écarts actuariels qui dépassait un certain seuil, dont l'excédent se chiffrait à néant pour l'exercice 2011. Les PCGR canadiens permettaient également que les entreprises choisissent différentes méthodes comptables lorsque plus d'un régime à prestations définies existait. Par ailleurs, aux termes des IFRS, les entreprises doivent appliquer la même méthode comptable pour tous les types de régimes à prestations définies. Selon les IFRS, la société a adopté une méthode comptable pour ses régimes à prestations définies consistant à comptabiliser dans les autres éléments du résultat global le montant total des écarts actuariels sans aucun amortissement périodique systématique au résultat.

Incidence sur les états consolidés de la situation financière au 2 janvier 2011 et au 4 octobre 2010 : Il n'y a aucune incidence sur l'état consolidé de la situation financière au 2 janvier 2011 ni au 4 octobre 2010.

Incidence sur l'état consolidé de la situation financière au 2 octobre 2011 et sur les comptes consolidés de résultat et les états consolidés du résultat global pour l'exercice clos le 2 octobre 2011 (y compris les périodes intermédiaires) : Un ajustement de 4,0 millions de dollars a été comptabilisé afin de reclasser le passif au titre des retraites, auparavant enregistré dans les créditeurs et charges à payer aux termes des PCGR canadiens, dans les obligations au titre des avantages du personnel non courantes conformément aux IFRS. Un ajustement a aussi été comptabilisé pour accroître de 3,7 millions de dollars le passif au titre des retraites au 2 octobre 2011 conformément aux IFRS (soit une augmentation des obligations au titre des avantages du personnel totalisant 7,6 millions de dollars), une charge correspondante de 2,3 millions de dollars, après déduction de l'impôt sur le résultat différé étant inscrite dans les autres éléments du résultat global, et ce, pour refléter la situation de capitalisation du régime de retraite à prestations définies.

14) Avantages du personnel – Écarts actuariels liés aux régimes à prestations définies (suite)

	2 octobre 2011	2 janvier 2011	4 octobre 2010	
Diminution des créditeurs et charges à payer	(3 973) \$	- \$	- \$	
Augmentation des obligations au titre des avantages du personnel	7 639	-	-	
Diminution des passifs d'impôt différé	(1 357)	-	-	
Diminution des capitaux propres	(2 309)	-	-	
	T1 2011	T2 2011	T3 2011	T4 2011
Diminution des autres éléments du résultat global	-\$	-\$	(166)\$	(2 143) \$
Diminution du résultat global	-	-	(166)	(2 143)
				Exercice 2011
				(2 309) \$
				(2 309)

15) Avantages du personnel – Passif au titre des obligations liées aux indemnités de départ prévues par la loi

La Société conserve un passif au titre des obligations liées aux indemnités de départ prévues par la loi et aux indemnités compensatrices de préavis se rapportant au personnel admissible du bassin des Caraïbes et de l'Amérique centrale, qui sont payables aux membres du personnel sous forme de montant forfaitaire au moment de la cessation d'emploi. Le passif au titre des obligations répond à la définition d'un régime à prestations définies tant aux termes des PCGR canadiens que des IFRS. Tel qu'il est décrit à la note 14 ci-dessus, aux termes des PCGR canadiens, les entreprises avaient le droit de choisir différentes méthodes comptables advenant l'existence de plus d'un régime à prestations définies. À ce titre, la méthode comptable de la Société selon les PCGR canadiens à l'égard du passif au titre des obligations liées aux indemnités de départ prévues par la loi a consisté en la comptabilisation du montant total des écarts actuariels dans les résultats, ce qui a donné lieu à une perte actuarielle de près de 1,6 million de dollars, fondée sur une évaluation actuarielle qui a été effectuée au quatrième trimestre de l'exercice 2011. Tel qu'il est mentionné à la note 14 ci-dessus, la Société a adopté une méthode comptable pour ses régimes à prestations définies en vertu des IFRS visant à comptabiliser le montant total des écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global sans qu'aucun amortissement périodique systématique ne soit inscrit dans le résultat. Ainsi, un ajustement de reclassement a dû être effectué au quatrième trimestre de l'exercice 2011 et s'est traduit par une diminution de 1,6 million de dollars du coût des ventes et des autres éléments du résultat global.

Incidence sur les états consolidés de la situation financière au 2 octobre 2011, au 2 janvier 2011 et au 4 octobre 2010 : Il n'y a aucune incidence sur l'état consolidé de la situation financière au 2 octobre 2011, au 2 janvier 2011 et au 4 octobre 2010.

Incidence sur les comptes consolidés de résultat et les états consolidés du résultat global pour l'exercice clos le 2 octobre 2011 (y compris les périodes intermédiaires) :

	T1 2011	T2 2011	T3 2011	T4 2011	Exercice 2011
Diminution du coût des ventes	-\$	-\$	-\$	(1 643) \$	(1 643) \$
Diminution des autres éléments du résultat global	-	-	-	(1 643)	(1 643)

16) Tableaux des flux de trésorerie

La transition des PCGR canadiens aux IFRS n'a pas eu d'incidence significative sur les tableaux consolidés des flux de trésorerie à l'exception de ce qui suit :

	Trimestre clos le 2 janvier 2011			Douze mois clos le 2 octobre 2011		
	PCGR canadiens	Ajustement	IFRS	PCGR canadiens	Ajustement	IFRS
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	14 815 \$	3 101 \$	17 916 \$	181 550 \$	(17 911) \$	163 639 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	1 297	(231)	1 066	172 832	(17 233)	155 599
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(39 884)	626	(39 258)	(523 937)	35 966	(487 971)
Incidence des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en devises	255	-	255	(85)	-	(85)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	(23 517)	3 496	(20 021)	(169 640)	822	(168 818)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	258 442	(7 599)	250 843	258 442	(7 599)	250 843
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	234 925 \$	(4 103) \$	230 822 \$	88 802 \$	(6 777) \$	82 025 \$

La diminution de 17,9 millions de dollars des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles pour l'exercice clos le 2 octobre 2011 après le passage des PCGR canadiens aux IFRS est principalement attribuable à ce qui suit : i) l'incidence de la baisse du bénéfice net résultant de la passation en charges des coûts connexes à des acquisitions engagés relativement à l'acquisition de Gold Toe Moretz de 7,7 millions de dollars comme le décrit la note 12) afférente aux rapprochements des PCGR canadiens aux IFRS; ii) l'incidence de la diminution des créditeurs et charges à payer en raison de la contrepartie conditionnelle de 5,8 millions de dollars qui a été comptabilisée à la date de transition aux termes des IFRS relativement à un regroupement d'entreprises qui a eu lieu avant la date de transition et a été payé au cours de l'exercice 2011 comme l'explique la note 9) afférente aux rapprochements des PCGR canadiens aux IFRS; et iii) l'incidence du changement de comptabilisation de la participation de la Société dans CanAm comme le mentionne la note 1) afférente aux rapprochements des PCGR canadiens aux IFRS, ce qui a donné lieu à une diminution des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles de 4,0 millions de dollars.

La diminution de 17,2 millions de dollars des flux de trésorerie liés aux activités de financement pour l'exercice clos le 2 octobre 2011 après le passage des PCGR canadiens aux IFRS résulte essentiellement de l'incidence du remboursement de l'obligation au titre du contrat de location-financement d'un montant de 17,0 millions de dollars à la suite de la cession de l'avion d'affaires qui a été reclassé à titre de contrat de location-financement aux termes des IFRS, comme le décrit la note 2) afférente aux rapprochements des PCGR canadiens aux IFRS.

La diminution de 36 millions de dollars des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement pour l'exercice clos le 2 octobre 2011 après le passage des PCGR canadiens aux IFRS découle principalement de ce qui suit : i) l'incidence du reclassement du contrat relatif à l'avion d'affaires au titre de contrat de location-financement pour lequel le remboursement de l'obligation au titre du contrat de location-financement de 17 millions de dollars décrit ci-dessus a été antérieurement compensé par le produit de la sortie dans les activités d'investissement; ii) l'incidence des coûts connexes à des acquisitions engagés relativement à l'acquisition de Gold Toe Moretz d'un montant de 7,7 millions de dollars décrit ci-dessus qui était auparavant compris dans les sorties de trésorerie des activités d'investissement aux termes des PCGR canadiens; iii) l'incidence d'une contrepartie conditionnelle de 5,8 millions de dollars décrite ci-dessus qui a été réglée au cours de l'exercice 2011 et n'a pas été prise en compte dans les activités d'investissement aux termes des IFRS; et iv) l'incidence du changement de la méthode de comptabilisation de la participation de la Société dans CanAm des PCGR canadiens aux IFRS qui a donné lieu à une augmentation de 4,8 millions de dollars des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement.

Mesures non conformes aux PCGR

La Société utilise les mesures non conformes aux PCGR pour mesurer sa performance opérationnelle et sa situation financière. Les modalités et les définitions des mesures non conformes aux PCGR utilisées aux présentes sont décrites ci-dessous et un rapprochement de celles-ci avec les mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables figure dans les états financiers afférents aux présentes notes. Ces mesures non conformes aux PCGR n'ont pas de sens normalisé aux termes des IFRS et il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises. Par conséquent, elles ne doivent pas être considérées de façon isolée.

Bénéfice net ajusté et bénéfice par action ajusté

Afin de mesurer la performance de la Société d'une période à l'autre, en excluant les variations liées à l'incidence des coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions, déduction faite des recouvrements d'impôt sur le résultat correspondants, la direction se sert du bénéfice net ajusté et du bénéfice dilué par action ajusté, soit le bénéfice net et le bénéfice dilué par action à l'exclusion de ces éléments. Ces éléments sont exclus du calcul parce qu'ils influencent la comparabilité des résultats financiers de la Société et pourraient éventuellement fausser l'analyse des tendances en matière de performance commerciale de la Société. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont nécessairement non récurrents.

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles correspondent aux flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, notamment la variation nette des soldes du fonds de roulement hors trésorerie, après déduction des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, à l'exclusion des acquisitions d'entreprises. La Société considère que les flux de trésorerie disponibles constituent un important indicateur de la solidité et du rendement financier de l'entreprise, car ils révèlent les flux de trésorerie disponibles, une fois les dépenses d'investissement effectuées, afin de rembourser la dette, de réinvestir dans l'entreprise et/ou de redistribuer à ses actionnaires. La Société croit que cette mesure est couramment utilisée par les investisseurs et les analystes afin d'évaluer une entreprise et ses éléments d'actif sous-jacents.

BAIIA

Le BAIIA correspond au bénéfice avant les charges financières / le produit financier, l'impôt et les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, et ne tient pas compte de l'incidence des frais de restructuration et des autres coûts connexes à des acquisitions ni de la quote-part du résultat de la participation dans la coentreprise. La Société se sert du BAIIA, entre autres mesures, pour évaluer sa performance opérationnelle. La Société croit aussi que cette mesure est couramment utilisée par les investisseurs et les analystes pour mesurer la capacité d'une entreprise à assurer le service de la dette et à s'acquitter d'autres obligations de paiement, ou en tant qu'instrument d'évaluation courant. La Société ne tient pas compte de la dotation aux amortissements, qui n'entraîne pas de décaissement de par sa nature et qui peut varier considérablement selon les méthodes comptables utilisées ou des facteurs hors exploitation tels que le coût historique. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont nécessairement non récurrents.